

### **Motion tarifs de cantine 2013**

Le conseil d'administration du collège XXX a pris connaissance des nouveaux tarifs de cantine demandés aux commensaux pour l'année 2013.

Ces tarifs vont entraîner une hausse très importante du coût des repas pour la plupart des personnes.

En effet, les tarifs se monteront à 2,23€ par repas pour les AED et les contrats aidés (tarif URSAFF), à 2,53€/repas pour les agents administratifs, à 3,53€/repas pour les enseignants certifiés dans la carrière depuis moins de deux ans et à 5,78€ pour les autres enseignants. Ces nouveaux tarifs correspondent à une hausse moyenne de xx% par rapport aux prix pratiqués en 2012.

Dans un contexte de blocage des salaires de tous les fonctionnaires, de coûts de la vie élevés en région parisienne et d'inflation autour de 2%/an, cette hausse des prix va représenter un poids important dans le budget des personnels.

En conséquence, les élu-e-s du CA demandent au Conseil Général d'établir pour les personnels une grille plus progressive qui correspond mieux à la réalité de leurs revenus. Il exige de l'Etat qu'il prenne en charge une part du repas de ses fonctionnaires et de ses salariés, comme il le fait dans de nombreux corps de la fonction publique d'Etat.